



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20240408-D_2024_3_16-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2024_3_16

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 08 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 26 Mars 2024

Présents : 25

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

Objet : Montage du dossier par la Communauté de Communes en vue d'une commande groupée d'équipement pour la pratique du vélo pour le compte des communes

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUYEYROL Bernard
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Lionnel Robert, Vice-président, rappelle que la collectivité en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie et l'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche sont engagés dans la mise en œuvre d'une stratégie à vocation sportive, éducative et touristique autour de la Pleine Nature.

Cette réflexion a permis de créer une synergie avec les professionnels du secteur sur plusieurs projets, en particulier autour de la pratique du vélo.

Cette activité connaît actuellement une dynamique économique favorable, que ce soit dans la vente d'équipements, que sur la pratique touristique particulièrement en itinérance.

De fait, avec une grande diversité de paysages, de reliefs et des routes relativement peu fréquentées, le territoire se prête parfaitement à la pratique du VTT, cyclo et gravel. Par ailleurs, l'offre de circuits, déjà conséquente, va encore s'étoffer suite à la prestation conseil d'AMC7. Cela se traduira par de nouvelles fiches d'itinéraires et des cartons distincts sur les 3 pratiques de vélo. Cependant, notre territoire accuse une certaine carence en matière d'offres.

C'est pourquoi, un travail de création de circuit a été enclenché grâce à une prestation avec AMC7. Cette nouvelle offre va nous permettre de rattraper ce retard en proposant des circuits de qualité et adaptés aux clientèles actuelles. Par ailleurs, la proposition d'itinérances en 3 ou 4 étapes pour chacune des pratiques est une réelle innovation en matière de propositions aux pratiquants.

En parallèle, le territoire travaille sur deux autres axes complémentaires et ambitieux pour se distinguer.

D'une part un volet organisationnel en montant un dossier de labellisation auprès de la Fédération Française de Cyclisme pour une reconnaissance « sites FFC » sur les 3 pratiques de vélos, ce qui serait une première en France.

D'autre part, un volet d'équipements (aires de services composés de table de pique-nique, de station de gonflage...), utiles pour tous les pratiquants, que ce soit les habitants comme les visiteurs touristiques.

Ces investissements sont nécessaires pour l'obtention du label.

Ils ont fait l'objet d'un recensement par la Chargée de projet du Pôle Pleine Nature après consultation de toutes les communes.

Des subventions sont également mobilisables entre 30 et 80% selon différents critères posés par les financeurs. Le plus contraignant étant celui d'atteindre une dépense minimale de 30 000€ HT de dépenses éligibles.

Face à cette exigence, la Communauté de communes propose de coordonner l'ensemble des achats sous la forme d'une opération sous mandat. C'est-à-dire qu'elle propose de demander les subventions auprès des financeurs, organiser les marchés et acheter le matériel, rédiger les conventions entre les communes et les financeurs, matériel acquis dans le patrimoine communal et solliciter aux communes le reste à charge de la partie des dépenses non subventionnées et d'une partie de la livraison. Il est rappelé que la pose du matériel restera à la charge des communes. Le Conseiller aux Décideurs Locaux a donné son feu vert sur ce montage.

Pour assurer le lien avec les communes, un groupe de travail sur la sélection des offres de matériel et le suivi de la démarche sera organisé, avec un représentant par commune.

Il convient donc que le conseil communautaire se prononce sur le montage du projet sous forme d'opération sous mandat, de valider la méthodologie de travail proposée ci-dessus, de provisionner les dépenses d'acquisition au budget à hauteur de 80 000 € TTC maximum, d'autoriser le Président à lancer les marchés correspondants, de valider la proposition de gouvernance avec la création d'un groupe de suivi ad hoc composé d'un élu par commune, d'élus et d'agents communautaires.

Il convient que le conseil communautaire se prononce sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND NOTE de l'intérêt de positionner le territoire sur une stratégie Pleine nature, en particulier en essayant d'obtenir des reconnaissances et labels autour de l'activité « vélo », APPROUVE le lancement de cette démarche d'achat mutualisé et donne tout pouvoir au Président et au Vice-président pour organiser : les demandes de subventions, les marchés correspondants, les conventions à passer avec les communes, ainsi que toutes autres formalités nécessaires à la bonne réalisation de ce projet, AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de : la Région Auvergne_Rhône-Alpes au titre du dispositif Territoire Pleine Nature pour un montant maximum de 24 000€ (30%) de subventions et de l'ADEME au titre du dispositif « Développer le vélo tourisme » pour un montant maximum de 44 000€ de subventions, le pourcentage étant variable selon le type de dépenses, DONNE TOUT POUVOIR au Président pour mettre en œuvre cette décision.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 08/04/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le